



Assemblée plénière du CSFPE

29 avril 2024

Déclaration liminaire de la CFDT

Monsieur le ministre,

Ce conseil supérieur de la fonction publique de l'État va donner un avis sur quatre projets de décrets, dont trois n'ont appelé aucun amendement : prolongation de l'expérimentation d'un concours externe spécial d'entrée à l'INSP ; statut particulier du corps interministériel des CTSSAE ; interdiction du droit de grève des agents occupant un emploi de préfet ou de sous-préfet.

La CFDT assume de ne pas avoir déposé d'amendement sur le projet de décret relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'État pour deux raisons. En premier lieu, la CFDT a pris ce dossier à bras le corps parce qu'elle voulait, à travers une négociation collective loyale et constructive, améliorer quantitativement et qualitativement la vie des travailleurs tant en santé, qu'en prévoyance.

Ensuite, les bilatérales, les groupes de travail en séance plénière et qui se poursuivent toujours, sont de très bonne facture, et ont permis de construire une mécanique parfois un peu compliquée. Même si le découplage est un choix que la CFDT ne partage pas, les négociations ministérielles permettent d'y remédier et d'acter de belles avancées sociales.

La bonne intelligence des groupes de travail amènera la CFDT à soutenir sans hésitation les amendements visant à contrer l'injustice que vont subir un certain nombre d'agents en invalidité pendant une période transitoire qu'il est de notre responsabilité commune, Monsieur le ministre, de réduire le plus possible.

Mais une fois prochaine, la CFDT pourrait faire appel à Albert – pour lequel vous nous aviez fait faux bond au CCFP du 23 avril 2024 –, pour écrire des amendements. J'espère que cette intelligence artificielle ne fait pas que donner son bonjour, et qu'elle sera réellement une solution souveraine pour améliorer l'accessibilité aux services, et non pas pour supprimer des emplois publics à grande échelle.

Enfin, Monsieur le ministre, vous n'échapperez pas à l'expression de notre profond mécontentement.

Il semble que vous avez moins de difficultés à parler aux *médias*, qu'aux organisations syndicales. Plus exactement, aux organisations syndicales, vous professez de belles paroles d'attachement et de promotion de la fonction publique, mais atteint peut-être d'un syndrome de la double personnalité, vous tenez des propos bien différents aux journalistes.

Ainsi le 9 avril dernier, vous lanciez le matin en présence des organisations syndicales, une concertation sur un projet de loi annoncé il y a quelques mois, à la surprise générale tant il n'était ni attendu ni demandé par personne. Et le même jour dans « Le Parisien », vous annonciez vouloir « lever le tabou du licenciement dans la fonction publique ». Aux organisations syndicales, vous

rappeliez votre attachement au statut, et aux *médias* vous pointiez « une culture de l'évitement » du licenciement.

La CFDT, comme d'autres, porte des revendications pour que les travailleurs de la fonction publique soient mieux respectés, mieux reconnus, mieux valorisés et en aucun cas stigmatisés et jetés en pâture comme des charges qui vivraient aux dépens des entreprises, au crochet de la *Startup Nation*. Monsieur le ministre, il vous sera difficile de retrouver une confiance que vous avez mise mal.

Je vous rappellerai les propos tenus par Mylène Jacquot secrétaire générale de la CFDT Fonctions Publiques, le 9 avril dernier :

« Le Gouvernement doit se saisir des dispositifs qu'il a lui-même voulus dans le premier quinquennat en instaurant la négociation collective dans la Fonction publique pour traiter en priorité : les rémunérations ; la qualité de vie et les conditions de travail car la relation au travail change et évolue au gré de la vie et des générations ; l'égalité professionnelle car il ne suffit plus de corriger petit à petit les inégalités liées au genre ».

Voilà ce qui est essentiel pour la CFDT. Nous ne serons jamais « les petits télégraphistes » d'un Gouvernement qui tient de belles paroles, mais dont les actes les contredisent sans cesse.

Pour tous les membres présents de ce CSFPE qui étaient également au dernier CCFP, je confirme qu'Albert n'a pas écrit cette déclaration liminaire. Sa deuxième partie a été largement empruntée à celle lue lors de la séance du 23 avril dernier.